



# Budget primitif 2024

## Budget Annexe Espace Beaunier

Conseil municipal du lundi 25 mars 2024

# Sommaire

- ▶ I) Contexte spécifique & objectifs du budget annexe Espace Beaunier
- ▶ II) Section de fonctionnement
- ▶ III) Section d'investissement
- ▶ IV) Le besoin de financement
- ▶ V) Etat de la dette

# Contexte spécifique & objectifs du budget annexe Espace Beaunier

# Contexte spécifique & objectifs du budget annexe Espace Beaunier

- ▶ Notre Conseil Municipal a instauré un budget annexe Espace Beaunier.
- ▶ Ce budget permet d'individualiser les dépenses et les recettes relatives au projet d'aménagement de l'Espace Beaunier.
- ▶ Ce budget est soumis au régime de TVA et n'est donc pas bénéficiaire du FCTVA, fonds de compensation de la TVA. Il est ainsi présenté en hors taxes.

# Section de fonctionnement

# Les recettes de fonctionnement

Au titre du Budget Primitif 2024, il sera proposé des crédits de recettes de fonctionnement de **198 860 euros** composés comme suit :

- ▶ Résultat de fonctionnement reporté = 61,81 euros.
- ▶ Participations du budget général de la commune = 198 798,19 euros.

# Les dépenses de fonctionnement

Au titre du Budget Primitif 2024, il sera proposé des crédits de dépenses de fonctionnement de **198 860 euros** décomposés de :

- ▶ Charges à caractère général : 35 010 euros.
  - ▶ Les assurances,
  - ▶ Les taxes foncières,
  - ▶ Frais d'honoraires d'études,
  - ▶ Divers (bornages ...).
  
- ▶ Opérations d'ordre de transfert entre sections amortissements : 48 850 euros.
  
- ▶ Charges financières : 115 000 euros.

# Section d'investissement

## Dépenses



# Les dépenses d'investissement

Au titre du Budget Primitif 2024, il sera proposé des crédits de dépenses d'investissement total **de 3 468 392 euros** :

- ▶ Remboursement en capital d'emprunts : **1 156 381,75 euros** (dont 1 000 000 € de remboursement anticipé).
- ▶ Subventions d'équipements versés (SIEL et SEM) pour **218 981,91 euros** dont 38 981,91 € de reports.
- ▶ Etude et travaux d'aménagements pour **2 093 028,34 euros** dont 369 554 € de reports.

# Les dépenses d'investissement

Au titre du budget primitif 2024, **il est nécessaire d'affecter des crédits d'investissement à hauteur de :**

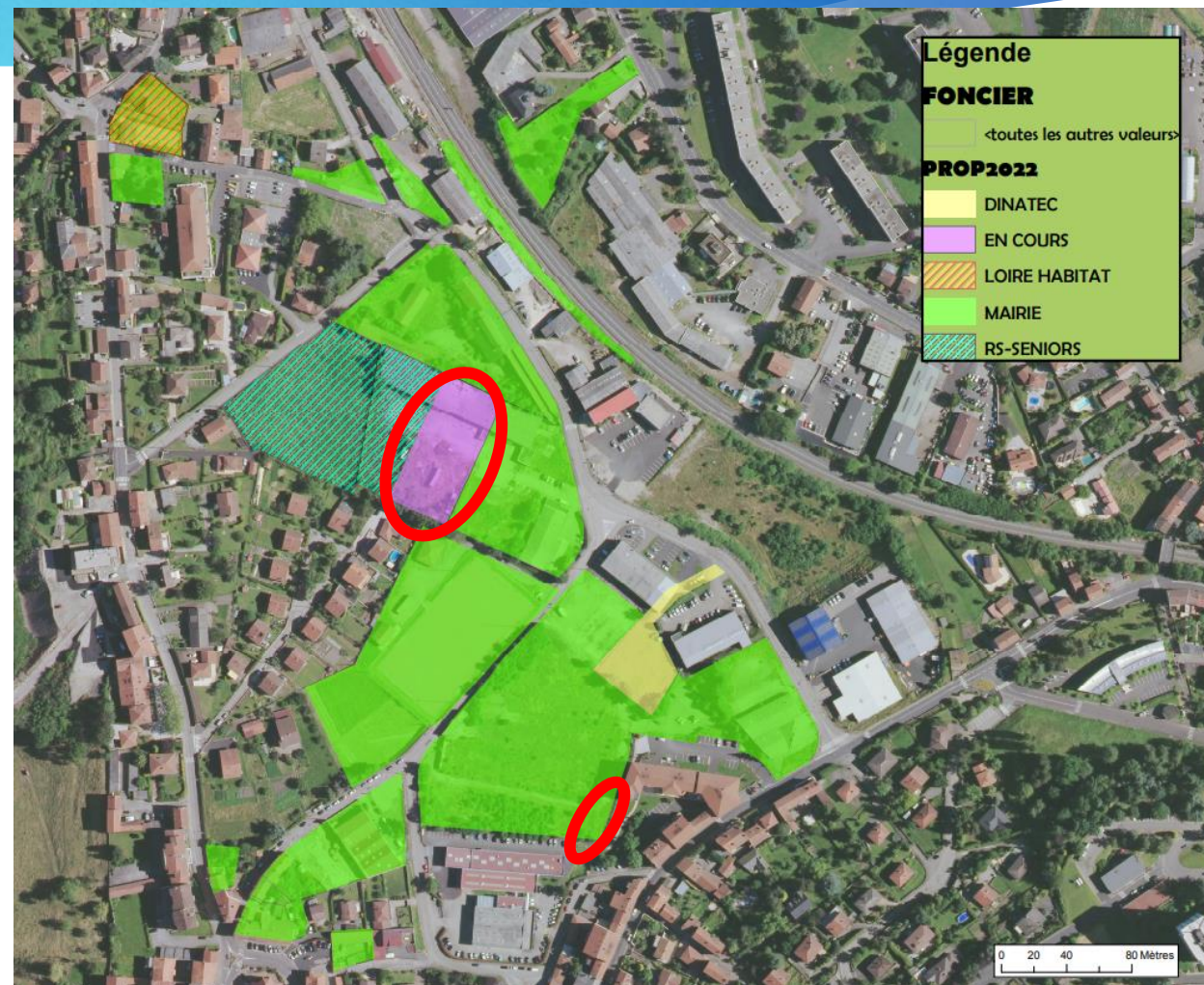
- ▶ **10 000 euros (hors crédits de reports) pour financer la poursuite de la mission du mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage confié à la SPL CAP Métropole pour l'assistance technique de la commune :**
  - ▶ Dans le projet opérationnel de l'aménagement secteur « Terrain communaux »,
  
- ▶ **10 000 euros (hors crédits de reports) pour financer la poursuite de la mission d'architecte conseil confiée au cabinet AMAS :**
  - ▶ Dans le projet opérationnel de l'aménagement secteur « Terrain communaux »,

# Les dépenses d'investissement

## Solde des acquisitions

En 2024, la commune :

- ▶ **Financera l'acquisition du site PERRIN PICHON** conformément à l'accord transactionnel approuvé par le conseil municipal pour 350 000 euros HT.
- ▶ **Procédera à l'acquisition de fonciers aux abords de l'ex-terrain BESSENAY** et de l'entreprise CERA France pour un montant estimé à 10 000 euros.

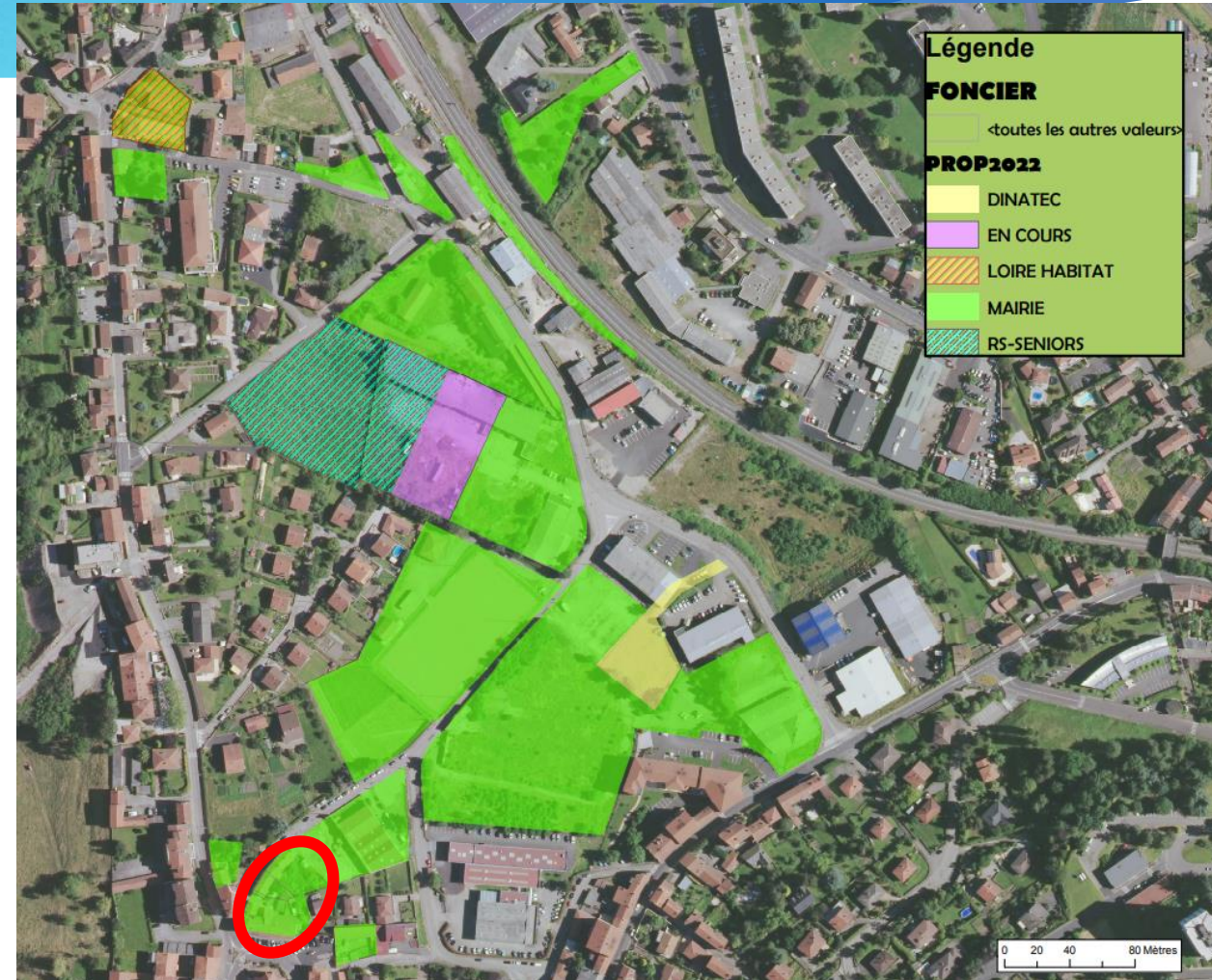


# Les dépenses d'investissement

## Démolitions et travaux divers

En 2024, la commune finalisera:

- ▶ **Les démolitions des maisons communales rue Paul BERT côté place GAMBETTA.** Au titre des Orientations Budgétaires 2024, **il est nécessaire d'affecter** des charges de maitrises d'œuvres et les travaux de déconstructions pour un montant estimés à 80 000 euros.
- ▶ **Les travaux divers** (dont les travaux sur le mur mitoyen maison ex-Moulin pour 3 500 euros).



# Les dépenses d'investissement

## Etudes pour aménagement global des voiries

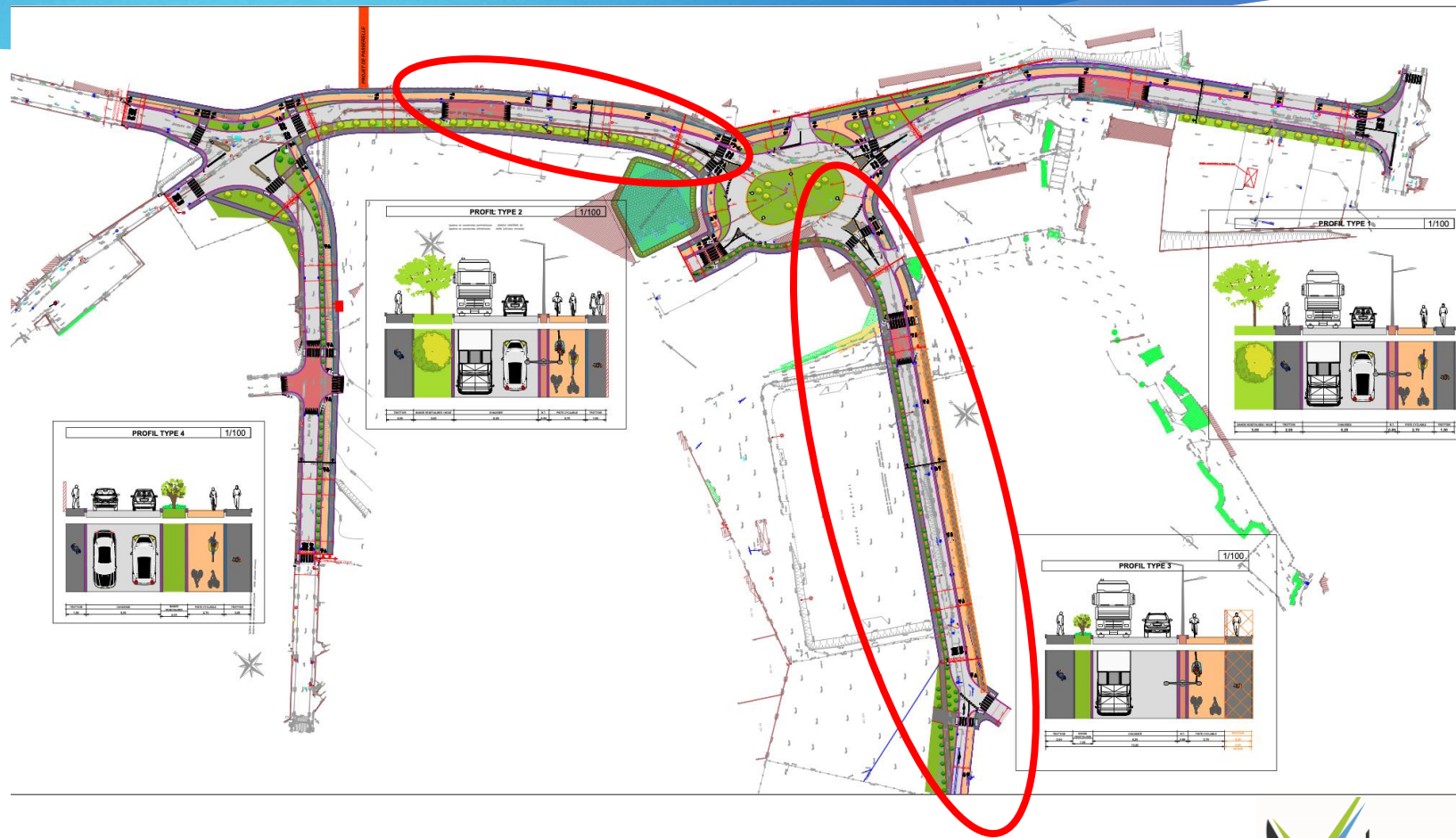
- ▶ Objectifs d'aménagement globaux :
  - ▶ **Rénovation « du sol au plafond »** (réseaux humides, enfouissement des réseaux secs...),
  - ▶ **Sécurisation** des voiries par la mise en place de plateaux surélevés,
  - ▶ **Accessibilité pour les modes actifs** (vélos et piétons),
  - ▶ Création de **nouveaux paysages**.



# Les dépenses d'investissement

## Voirie et réseaux divers

- ▶ Dans le cadre des travaux de voirie conduit par Saint-Etienne Métropole et au titre des du Budget Primitif 2024, il est nécessaire d'affecter un crédit d'investissement de 100 000 € pour le versement d'un **fonds de concours spécifique aux travaux d'aménagement de voirie et réseaux avenue industrie et rue Paul BERT.**



# Les dépenses d'investissement

## Voirie et réseaux divers

- ▶ Au titre du Budget Primitif 2024, il est prévu un crédit de 118 981,91 € **pour les travaux d'éclairage public du SIEL** (dont 39 000 euros de report pour le règlement des travaux du carrefour avenue de l'industrie et de la rue de l'espoir).



# Les dépenses d'investissements

## Projet de création d'un parking paysagé avec ombrières photovoltaïques

16

- ▶ Au titre du Budget Primitif 2024, des crédits d'études et de travaux pour l'aménagement d'un parking public seront inscrits avec pour principes :
  - ▶ **Parking de 60 à 80 places,**
  - ▶ **Aménagements paysagers** favorisant le développement durable et la biodiversité,
  - ▶ Revêtement perméable,
  - ▶ Implantation **d'ombrières photovoltaïques** en lien avec le SIEL,
  - ▶ Mise en place d'une cuve enterrée de **récupération des eaux pluviales,**
  - ▶ Mise en place d'un **parc à vélos,**
  - ▶ Mise en place de **bornes de recharge** pour les véhicules électriques.



- ▶ Surface du tènement : 6 403 m<sup>2</sup>
- ▶ Estimation du coût global de l'opération : 545 000 € (hors ombrières financées par le SIEL)



# Les dépenses d'investissement

## Etudes pour aménagement d'un parc paysagers

- ▶ Au titre du Budget Primitif 2024, des crédits d'études et de travaux pour l'aménagement d'un parc paysager seront inscrits avec pour principes :

- ▶ Plantations d'une **micro-forêt d'environ 1000** arbres,
- ▶ **Cheminements modes actifs** (piétons, vélos, ...),
- ▶ **Aménagement de massifs** arbustifs favorisant la biodiversité,
- ▶ Mise en place de mobiliers urbains (bancs – corbeilles, ...) et **d'éclairage public** adapté,
- ▶ Intégration d'un **bassin de rétention** des eaux pluviales sous maîtrise d'ouvrage SEM dans le cadre de l'étude de diagnostic hydraulique.



- ▶ Surface du tènement : 13 174 m<sup>2</sup>
- ▶ Conformément au groupement de commandes approuvé par la commune et Saint Etienne Métropole, **200 000 euros sont prévus en 2024 et 280 000 euros en 2025.**

# Section d'investissement

## Recettes

# Les recettes d'investissement

Au titre du Budget Primitif 2024, il sera proposé des crédits de recettes d'investissement de **3 468 392 euros** décomposés de :

- ▶ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 1 672 541,87 euros.
- ▶ Produit de cessions foncières : 1 747 000,13 euros.
- ▶ Opérations d'ordre de transfert entre sections amortissements : 48 850 euros.
- ▶ **Aucun nouvel emprunt prévisionnel n'est prévu.**

# Recettes d'investissement

## Aménagement des terrains communaux

- ▶ Pour rappel, un appel à consultation des promoteurs constructeurs a été réalisé sur les terrains dit « terrains communaux ».
- ▶ Un programme a été retenu pour la création de logements en accession à la propriété et de logements publics en intégrant des modifications et améliorations.
- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il est prévu une **recette pour la commune du prix de cession de 1 036 000 euros Hors Taxes.**



# Les recettes d'investissement

## Réalisation d'une Résidence Service Séniors

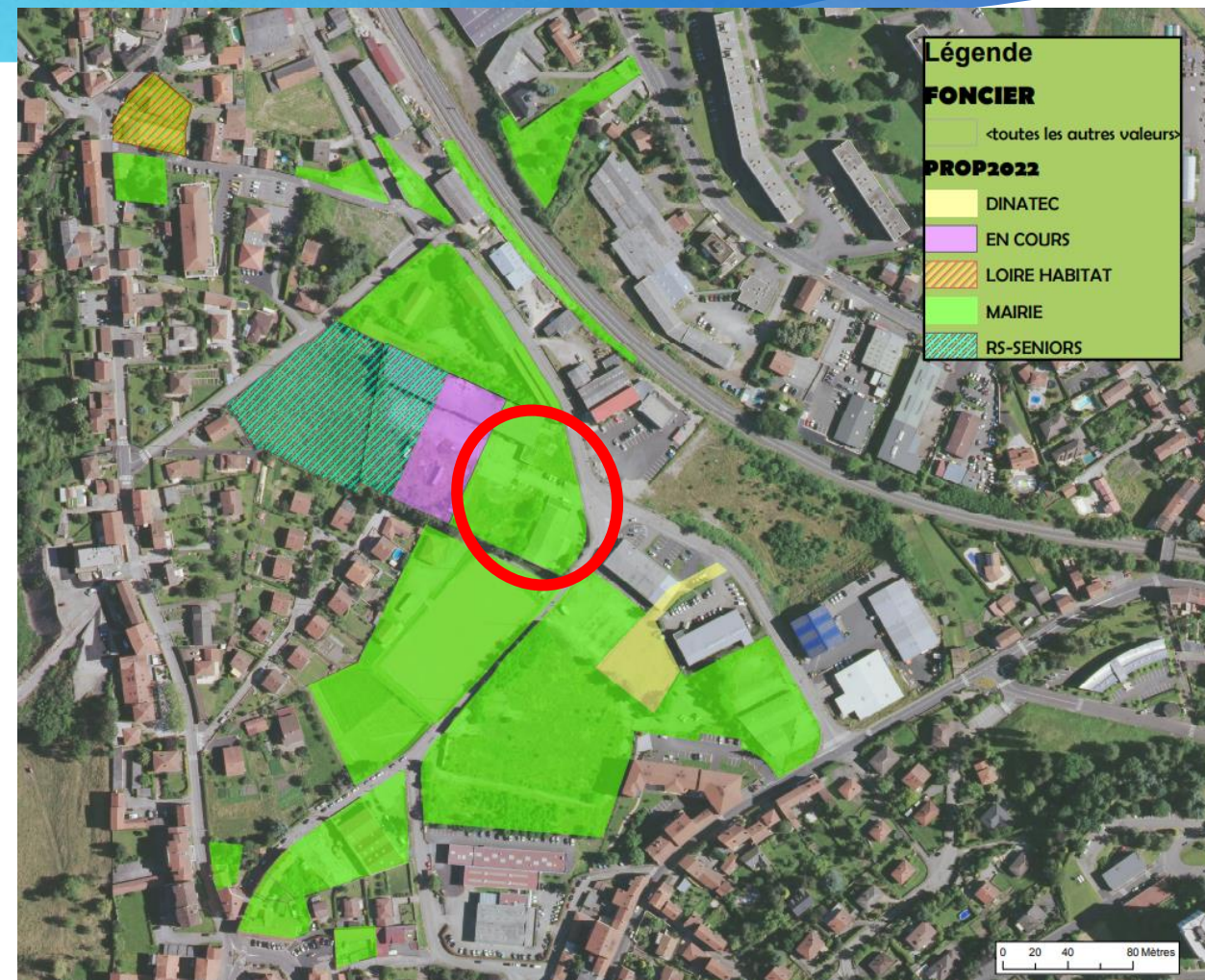
- ▶ Pour rappel, un appel à consultation des promoteurs constructeurs a été réalisé sur les tènements dit « ex-Parret».
- ▶ Un programme a été retenu avec la création d'une Résidence Services Seniors.
- ▶ Les travaux de construction ont commencé à la fin de l'année 2023.
- ▶ Au titre du budget primitif 2024 et 2025, il est prévu une **recette liée aux taxes d'aménagement**.



# Les recettes d'investissement

## Aménagement du ténement «ex Le PETIT»

- ▶ Pour rappel, la cession du ténement ex-LE PETIT au profit de Loire Habitat a été approuvée par le conseil municipal.
- ▶ Cette cession prévoit la construction de logements publics et d'un bâtiment pouvant accueillir un établissement en habitat inclusif pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer dans le cadre du projet porté par l'association « Un autre chez Soi ».
- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il est prévu une recette de cession de 711 000 euros hors taxes.



# Le besoin de financement

# La recherche de co-financement

- ▶ La commune entend solliciter les aides de l'Etat pour l'obtention de subventions d'investissement,
- ▶ Notamment via le « **fond vert** » au titre du **fond d'accélération de la transition écologique** dans les territoires.
- ▶ Notamment via l'**Agence de l'eau** pour la renaturation.



**LE FONDS VERT**  
pour l'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires



# Etat de la dette

# L'état de la dette

- ▶ En 2023, la commune n'a pas contracté d'emprunt.
- ▶ Au 1er janvier 2024, **l'encours de la dette est de 4 836 217,41 euros.**

année	annuité	intérêt	capital	Capital restant du
2024	268 772,15	112 390,40	156 381,75	4 836 217,41
2025	237 254,86	109 382,78	157 872,08	4 679 835,66
2026	265 537,59	106 151,29	159 386,30	4 521 963,58
2027	266 920,32	105 995,48	160 924,84	4 362 577,28
2028	360 967,24	98 479,16	262 488,08*	4 201 652,44

- ▶ En 2024, la commune souhaite conduire **un Remboursement de capital** de 1 000 000 euros auprès de la banque des territoires **selon les réalisations des projets de cessions foncières à charges.**
- ▶ Au titre du Budget Primitif 2024, il est nécessaire d'affecter des **crédits au remboursement de cette dette** avec une annuité (hors emprunts nouveaux) **de 156 381,75 euros.**

\* 2028 – augmentation de 100K€ du remboursement de capital liée au début de l'amortissement du prêt 2022 contracté auprès de la Banque des Territoires (différé de 5 ans)

Merci pour votre  
attention